

# IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER



Enabel



# ACCÈS À LA JUSTICE DES COMMUNAUTÉS IMPACTÉES PAR LES PROJETS MINIERS DANS LES PROVINCES DU HAUT-KATANGA ET DU LUALABA

## Conférence

Le 10 Décembre 2025

Institut de Recherche en Droits Humains

Lubumbashi, Haut-Katanga

[www.irdh.org](http://www.irdh.org)



**Thème:**

**Problématique de l'accès à la justice des  
communautés impactées par les projets  
miniers dans les provinces du  
Haut-Katanga et du Lualaba**

---

# Intervenants



**KALUKANDA  
Hubert**

Magistrat et  
Chercheur à l'IRDH  
(Modérateur)



**SAMAHE  
Oumar**

Juriste et  
Représentant du  
Bureau de l'ONU aux  
droits humains



**MILIMBA MULINGO  
Sylvain**

Doctorant en Droit  
des affaires à  
l'Université de  
Lubumbashi et  
chercheur à l'IRDH



**MADIELA BENA  
Jérémie**

Doctorant en Droit  
des affaires à  
l'Université de  
Lubumbashi et  
chercheur à l'IRDH



**TSHISWAKA MASOKA  
Hubert**

Avocat au Bureau  
du Haut-Katanga et  
Directeur de l'IRDH

# 1. INTRODUCTION

Les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba constituent aujourd'hui l'un des pôles stratégiques de l'économie extractive en République Démocratique du Congo (RDC). Riches en ressources minières, ces territoires connaissent une intensification sans précédent des activités industrielles, générant à la fois une croissance économique et des profondes mutations socio-environnementales.

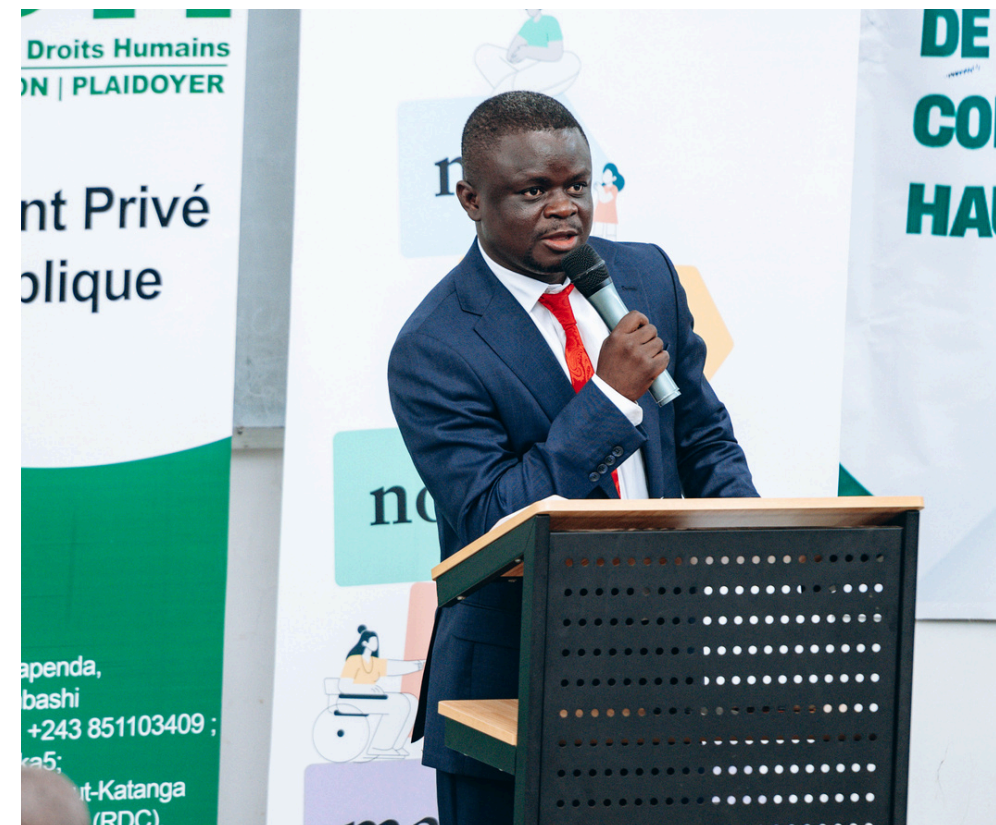


Toutefois, cette dynamique extractive s'accompagne des tensions structurelles :

- Dégradation des écosystèmes;
- Atteintes à la santé publique;
- Déplacements des populations et
- Marginalisation des communautés locales dans les processus décisionnels.

Dans ce contexte, la question de l'accès à la justice apparaît non seulement comme une exigence juridique, mais aussi comme une condition essentielle de régulation sociale et de légitimité du développement.





Cette rencontre avait pour objectif principal de créer un cadre de réflexion, d'échanges et de sensibilisation sur les mécanismes juridiques, permettant aux communautés affectées de défendre efficacement leurs droits face aux impacts environnementaux, sanitaires et sociaux liés aux activités extractives.

Elle visait également à renforcer la compréhension des instruments nationaux et internationaux de protection des droits humains et de justice environnementale.



C'est dans cette perspective que l'IRDH, en partenariat avec la Faculté de Droit de l'Université Protestante de Lubumbashi (UPL), a organisé une conférence scientifique d'envergure réunissant plus de **400** participants. Cette rencontre s'est imposée comme un espace de production intellectuelle véritable, articulant réflexion académique, analyse juridique et préoccupations sociétales.

Au-delà d'un simple événement scientifique, cette conférence s'inscrit dans une démarche stratégique visant à repenser les mécanismes d'accès à la justice dans les contextes extractifs, en établissant les communautés locales au cœur des dispositifs juridiques et institutionnels.



## 2. UNE MUTATION DU PARADIGME JURIDIQUE

### L'émergence des communautés locales comme sujets actifs du Droit.

L'un des apports majeurs des discussions réside dans la reconnaissance progressive des communautés locales comme acteurs juridiques à part entière.

Traditionnellement perçues comme des entités passives, ces communautés accèdent désormais à une capacité d'action juridique fondée sur des mécanismes légaux.

Les lois minières, forestières, foncières et environnementales les considèrent comme créancières de Droit et leur ouvrent la porte à saisir les juridictions compétentes. A titre illustratif, l'article 405 *ter* les invite à saisir les tribunal compétent en cas de désaccord avec les autres parties prenantes.



Cette évolution traduit une transformation du rôle du Droit, qui ne se limite plus à trancher des litiges, mais tend à devenir un instrument de protection collective et de régulation des rapports entre acteurs économiques et populations.

Ainsi, la justice contemporaine s'oriente vers un modèle plus inclusif, caractérisé par :

- Une reconnaissance accumulée des droits collectifs;
- Une participation élargie aux communautés;
- Une prise en compte des réalités socio-environnementales.





### 3. CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

#### Analyse approfondie des interventions

**1** Mr SAMAKE Oumar : Juriste et Représentant du Bureau de l'ONU aux droits humains

« *Entreprises, droits humains et responsabilité internationale* ».

S'appuyant sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, l'intervention a souligné la nécessité d'une responsabilisation accumulée des acteurs économiques.

L'analyse met en évidence un paradoxe fondamental : L'articulation entre exploitation économique et justice sociale.

- D'une part, une exploitation minière génératrice de richesses considérables;
- D'autre part, une persistance de la vulnérabilité des populations locales.





Cette situation révèle des déficits de gouvernance, notamment en matière de :

- Transparence;
- Redevabilité;
- Mécanismes de recours effectifs.



L'intervenant a insisté sur le fait que le développement durable ne peut être envisagé de façon approfondie sans respect des droits humains. Il a appelé à une intégration systématique de ces principes directeurs des Nations Unis dans les politiques publiques et les pratiques des entreprises.

## 2 Mr Mulimba Mulingo Sylvain: Doctorant en Droit des affaires à l'Université de Lubumbashi et chercheur à l'IRDH

### « Impacts sanitaires de l'exploitation minière ».

L'intervention a apporté une dimension scientifique essentielle, en mettant en évidence les conséquences sanitaires de l'exposition aux substances toxiques issues des activités minières.

Les perturbateurs endocriniens tels que le plomb, Cadmium, l'arsenic ou le mercure ont des effets graves et déferés sur la santé humaine.

Il s'agit notamment :

- Des dérèglements hormonaux;
- Cancers;
- Troubles des croissances chez les enfants.



Cette analyse souligne l'insuffisance des cadres réglementaires actuels et la nécessité d'une approche intégrée.

Elle met également en évidence l'importance de la preuve scientifique dans les contentieux environnementaux.



### 3 Mr Madiela Bena Jérémie : Doctorant en Droit des affaires à l'Université de Lubumbashi et chercheur à l'IRDH

« *Justice participative et rôle de l'amicus curiae* ».

**Une ouverture du procès aux savoirs externes.**

L'intervention de Mr Madiela Bena Jérémie a mis en lumière le rôle structurant de l'*amicus curiae* dans l'évolution des systèmes judiciaires contemporains.



Ce mécanisme permet aux experts, institutions ou organisations d'apporter un éclairage technique ou scientifique aux juridictions.

Dans les contentieux liés à l'exploitation minière, caractérisés par leur complexité, l'*amicus curiae* devient un outil essentiel pour :

- Combler les lacunes techniques des juges;
- Présenter des considérations environnementales et sociales;
- Améliorer la qualité et la légitimité des décisions judiciaires.

Au-delà de son aspect procédural, l'*amicus curiae* participe à une démocratisation du procès, en élargissant le cercle des contributeurs à la décision judiciaire.







#### 4 Maître Tshiswaka Masoka Hubert : Avocat au Barreau du Haut-Katanga et Directeur de l'IRDH

« *Qualité pour agir en justice des  
communautés locales* ».

Maître Hubert Tshiswaka a expliqué que les communautés locales peuvent accéder à la justice même sans personnalité juridique propre, à travers des représentants légalement désignés tels que des chefs coutumiers ou des dirigeants des communautés locales

Il a souligné que le droit congolais reconnaît progressivement leur qualité pour agir, notamment dans les affaires environnementales et minières. Cette évolution est renforcée par le principe de participation du public, qui garantit aux populations :

- Le droit d'être informées;
- Le droit de contester les décisions environnementales et
- Le droit de saisir les autorités compétentes en cas d'atteinte à leurs droits.

Selon l'intervenant, cette reconnaissance juridique marque une avancée importante vers une justice environnementale plus participative et plus protectrice des communautés impactées.







## 4. DÉBATS ET ENJEUX TRANSVERSAUX

Une convergence des préoccupations juridiques et sociales .



Les échanges avec le public ont permis de dégager plusieurs axes critiques :

- L'effectivité de l'accès à la justice;
- Les obstacles économiques et institutionnels;
- La protection des droits collectifs;
- La régulation des activités minières.

Un point central a été clarifié : Les communautés locales disposent de mécanismes juridiques leur permettant d'agir, par représentation pour renforcer leur capacité à défendre leurs droits.



## 4.1. PRINCIPES DIRECTEURS ÉMERGENTS

Vers une gouvernance participative et responsable.

Les discussions ont mis en évidence le rôle fondamental du principe de participation du public, qui se décline en plusieurs droits essentiels :

- Droit à l'information;
- Droit de participation aux décisions;
- Droit de recours.
- 

Ces principes constituent les fondements d'une gouvernance démocratique des ressources naturelles.



## 4.2. CENTRE DE MESSAGES

Justice, développement et dignité humaine.

La conférence a consolidé une idée fondamentale : Le développement économique ne peut être dissocié de la justice sociale et environnementale. Elle appelle à une refondation du modèle de gouvernance, reposant sur :

- La responsabilité;
- La redevabilité;
- La transparence et
- La participation citoyenne.

La conférence a réuni une participation multidisciplinaire importante. Cette diversité d'acteurs a permis des échanges riches et une analyse approfondie des enjeux liés à l'accès à la justice, à la gouvernance minière et à la protection des droits humains.

Les discussions ont mis en évidence plusieurs pistes de solutions, notamment :

- Le renforcement de l'accès des communautés impactées aux mécanismes judiciaires;
- L'amélioration de la participation du public;
- La responsabilisation des entreprises minières ainsi que
- La nécessité d'un encadrement juridique plus strict en matière environnementale et sanitaire.



## 5. CONCLUSION

**Vers une redéfinition stratégique de l'accès à la justice en contexte extractif.**

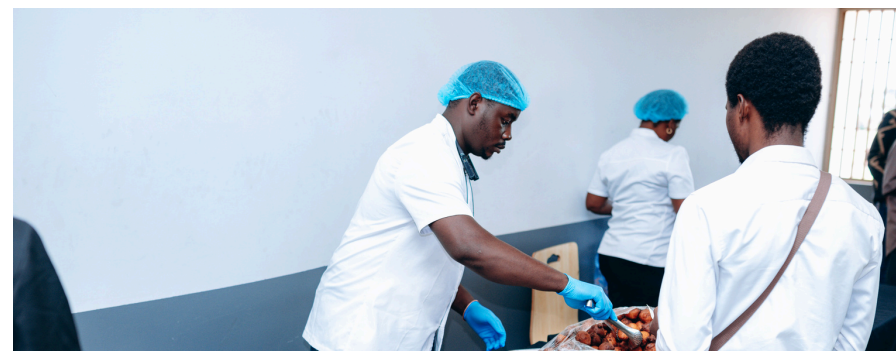
Cette conférence constitue une contribution majeure à la réflexion sur l'accès à la justice des communautés locales, particulièrement dans les zones affectées par l'exploitation des ressources naturelles.

Elle met en évidence la nécessité d'une approche systémique impliquant :

- Le renforcement des capacités institutionnelles;
- L'implication des communautés locales et
- L'articulation entre savoir juridique et expertise scientifique.

Le partenariat entre l'IRDH et l'UPL illustre, à cet égard, l'importance des synergies entre recherche académique et action de terrain.





66, Avenue Kapenda, Lubumbashi,  
Haut-Katanga (RDC)

IRDH: +243 981 520 193

publication@irdh.org

[www.irdh.org](http://www.irdh.org)



# IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER